
DIRECTION GENERALE
DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté n° 2 1 7 M/ME/DGE du 8 Août 2002
réglementant la consommation du dichlorodifluorométhane
R-12 dans les équipements frigorifiques et de conditionnement d'air

Le ministre de l'industrie minière et de l'environnement,

- Vu l'Acte Fondamental ;
Vu la loi n° 12-67 du 21 juin 1967 relative aux relations financières avec l'étranger ;
Vu la loi n° 003-91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;
Vu la loi n° 01-94 du 1^{er} mars 1994 portant adhésion de la République du Congo à la convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone ;
Vu la loi n° 03-94 du 1^{er} mars 1994 portant adhésion de la République du Congo au protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et à l'amendement de Londres y afférent ;
Vu la loi n° 07-94 du 1^{er} juin 1994 réglementant le régime des importations, des exportations et de réexportation au Congo ;
Vu le code des douanes révisé de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale du 3 août 2001 ;
Vu le décret n° 99-149 du 23 août 1999 portant organisation et fonctionnement du fonds pour la protection de l'environnement ;
Vu le décret n° 99-206 du 31 octobre 1999 portant attributions et organisation du ministère de l'industrie minière et de l'environnement ;
Vu l'instrument d'adhésion du 8 juin 2001, portant adhésion de la République du Congo aux amendements de Copenhague, de Montréal et de Beijing ;
Vu le protocole d'accord PRC-96-G61 relatif à la mise en œuvre du programme national de récupération et de recyclage de réfrigérants CFC-12, signé le 4 février 1997 entre le Gouvernement congolais et le programme des nations unies pour le développement ;
Vu, ensemble, les décrets n° 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

ARRETE :

Article premier : Le présent arrêté réglemente, conformément au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la consommation du dichlorodifluorométhane R-12 dans les équipements frigorifiques et de conditionnement d'air.

Article 2 : La récupération du dichlorodifluorométhane R-12 est obligatoire lors des opérations de dépannage ou d'entretien des équipements frigorifiques et de conditionnement d'air dont la capacité en charge est supérieure ou égale à un kilogramme.

AA

Ces équipements incluent : les refroidisseurs, les vitrines réfrigérées, les armoires frigorifiques, les machines à fabriquer la crème, les machines à fabriquer la glace, les climatiseurs de voiture, les chambres froides, les conteneurs réfrigérés, les tunnels de congélation, qu'il s'agisse d'un système fixe ou incorporé dans un véhicule, un train, un bateau, un avion.

La récupération est obligatoire même dans les équipements dotés de compartiments de stockage internes du réfrigérant R-12.

Article 3 : Le dichlorodifluorométhane R-12 récupéré doit faire l'objet d'un recyclage dans un centre agréé par le bureau ozone Congo, avant d'être réutilisé dans le même équipement.

Article 4 : Toute opération de dépannage des équipements spécifiés à l'article 2 ci-dessus doit être assurée par un atelier de récupération agréé par le bureau ozone Congo.

Article 5 : L'entretien des équipements spécifiés à l'article 2 ci-dessus est obligatoire au moins une fois par trimestre en vue du contrôle et de vérification des fuites du réfrigérant R-12.

Article 6 : Toute entreprise ou tout autre utilisateur d'équipements spécifiés à l'article 2 ci-dessus, doit tenir une fiche de contrôle technique dûment certifiée par un technicien agréé par le bureau ozone Congo.

Article 7 : Le bureau ozone Congo effectue périodiquement des visites, des contrôles et des enquêtes dans les marchés, les entreprises et les sociétés utilisant de tels équipements en vue du respect des dispositions du présent arrêté.

Article 8 : La liste des techniciens, des ateliers de récupération et des centres de recyclage agréés par le bureau ozone Congo est annexée au présent arrêté.

Toutefois, en cas de non respect de l'agrément, cette liste peut être modifiée par le ministre chargé de l'environnement après appréciation du bureau ozone Congo

Article 9 : Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté est passible de sanctions prévues par la loi n° 03-91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement.

Article 10 : Le directeur général de l'environnement est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 11 : Le présent arrêté sera enregistré, inséré au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Ad



Fait à Brazzaville, le 8 Août 2002

Michel MAMPOUYA

2002
8 Août 02

JH

ANNEXES (IV)

**LISTE DES TECHNICIENS ET ATELIERS DE RECUPERATION
DES CFC-12 AGREES PAR LE BUREAU OZONE CONGO
VILLE DE BRAZZAVILLE**

N°	Nom et Prénoms du Responsable de l'Atelier	Nom de l'Atelier ou Raison Sociale	Adresse de l'Atelier
01	AHOUE Gervais Wilfrid	ETS AHOUE	114, Rue bangala Av. France, Poto-Poto
02	BAKAMBILA Marius	Central Froid	135, rue Makoua Av. Miadéka
03	BIKOUTA Michel Bonaventure	BIKOUTAS Froid	315, rue Ngabé ouenzé
04	DAHOUA Dominique	FIEMEB Service	47, rue Jeanne d'Arc
05	FITAKIANI André	Froid inter-africa Occasis (FIA)	36, rue Mbochis
06	HELOUBA Patrice	S.Froid Promotion « le Patric »	158, rue Bonga Ouenzé
07	KINFOUNIA Jacques	Dieu est Grand	105, rue Alexandry Bacongo
08	LOUVOUEZO Vincent de Paul	Julvin	1, rue Loumou Mikalou
09	LOUAKA EDGARD Raphaël	Technics 2000	1736, Av. des 3 martyrs Batignolle
10	MASSENCO Rufin	El-consolidado	329, Av. Mabilia Manganga
11	MALANDA Thamar Eugène	THAMARD Services	4, rue Massamba Bernard Château d'eau Tél. 81 15 45
12	MAKOUMBOU Dominique	DOM-FROID Service	58, rue Jeanne d'Arc Bacongo
13	MAHOUNA Jean Pierre	J.P Froid	243, Av. Matsoua Bacongo
14	MATSIOMA Brice Patrick	Aristide Service	166, rue des Martyrs Ouenzé
15	MAYAMBA Rufin	ETS MADEKA FROID	38, rue Basoundi Mougali; Tél. 68 22 35
16	MILANDOU SAMBA Rodolph	MILAN-Service Froid	108, Av. Jacques Opangault Ouenzé
17	MOUSABOUE Ambroise	Maison Froidelec	189, rue Djambala marche Ouenzé
18	MBAMBI Thimothée	TIM-Froid	114, Lénine Poto-poto
19	NBOURA Frédéric	TEF FROID	25, rue Kimongo
20	NKEDI Jean Pierre	Maison Grâce Divine	96, rue Jeanne d'Arc
21	NSATOU-MGUIBI	L'UNITE Hermétique	208, rue Mayombe Plateau des 15 ans
22	NTOULA GOMA Marie Michel	A.C.F Ingénierie	14, rue Chaptal Bacongo
23	TOUKAS Jolly Romain	IDEAL Froid Climatisation	02, rue Kimboto Mougali
24	YOUNGOU fortuné Abraham	Mohamed Froid	706, rue Lascomy Bacongo

CENTRE DE RECYCLAGE AGREE PAR LE BUREAU OZONE CONGO VILLE DE BRAZZAVILLE		
Nom du Responsable du centre	Nom du Centre ou Raison sociale	Adresse du Centre
Christian DANDRES	ETS C. DANDRES Conditionnement d'air - réfrigération	B.P. : 1048 Tél. : 81 07 25 Av. Nelson Mandéla

2002
8 Mars 02

111

**LISTE DES TECHNICIENS ET ATELIERS DE RECUPERATION
DES CFC-12 AGREES PAR LE BUREAU OZONE CONGO
VILLE DE POINTE-NOIRE**

N°	Nom et Prénoms du Responsable de l'Atelier	Nom de l'Atelier ou Raison Sociale	Adresse de l'Atelier
01	BAVOUEZA Prosper	GROUPE FRIG' AIR	11, rue petit temple Quartier Tié-Tié B.P. 279 Tél. 94 99 89/99 68
02	BATCHI Antoine	Ets NIECO	Av Félix TCHICAYA Quartier Faubourg
03	BANGOU François Justin	FALA SERVICES	24, rue Jeanne Vialle Quartier Tié-Tié Tél. 94 43 77
04	BASSILOUA Aimé Bertin	Ets SERAE	200, Av de la Révolution Tié-Tié B.P 4850 ; Tél. 94 46 96
05	FERNANDES ANTONIO	ATELEF FROID	78, AV Maloango Quartier Roy B.P. 1707
06	IMBAYI Pascal	SEGELEC	Tél. 94 53 84 Centre ville
07	KOUNKOU Séraphin Arcadices M.	CTEF	171 Av. MOE Pratt ; Foucks CNSS B.P. 4052 Tél. 94 57 12
08	LABI Evaris	MAISON LARIS	103, Av Félix TCHICAYA Quartier Rex B.P. 1948 Tél. 53 98 32/53 08 70
09	LOUEMBA LOUMINGOU Roger	Ets LOEMBA-LOUMINGOU Roger	8, rue Raymond Tchicaya Fond Tié-Tié B.P. : 282 Tél. : 94 08 49
10	LOUFOUMA- Prosper	PROS-SERVICES	140, AV Félix Tchicaya Quartier Rex
11	MABIKA Jean Dominique	SERVICE FROID ET INSTALATION. C	Marien Ngouabi Quartier OCH
12	MABANZA Armand	ETS ARMAND BUSINESS FROID	123, Av. de l'Indépendance Quartier Mawata
13	MORAIS Carlos	CFAO CONGO	B.P. 1110 Tél. 94 06 30
14	MOUIMBA Achille	RAM FROID	47, Av. Matendé Quartier Matendé
15	MOUSSOUNDA jean Mathias	GROUPE DE FROID MODERNE (GFM)	Roy Aéroport Mpita ; B.P 2387 Tél. 53 02 98/94 99 01
16	MOUFTAOU L.	CLAF	Av. Félix Tchicaya Quartier Libodo B.P. 2095
17	MBEMBA NSIMBA André	CENTRAL FROID SERVICES	Av. Marien Ngouabi Km4 B.P. 7015 Tél. 94 34 61
18	MBOUNGOU Prosper	ETS ELECTRO-FROID	119, rue Maloango, Q. Matendé ; Tél. 53 34 56/12 07 ; B.P. : 2516
19	NGOUDJO Joseph Marie	PRINTEMPS FROID	77, Av. d'Alger Tié-Tié ; Tél. 53 12 07/94 33 66
20	NSEKE MAZOU Célestin	TECHNI-FROID	39 Av. . de la Révolution Quartier Marché
21	NSIETE Joseph Bob	FRIBO KLIMA	Av. Marien Ngouabi Quartier OCH B.P. 3101 Tél. 53 06 60/94 95 36
22	SAMBA Michel	KIMINO-FROID	10, rue Sibiti ; Quartier Mboukou B.P. 2564
23	BABAKA Samuel	SAM-BAK	136 av. Indépendance, Mvou-Mvou Tél. (242) 64 10 95
24	SOUAKA- MUYOYI Higien Armand	PROS-SCES FROID ET DIVERS	138 Av. Félix. Tchicaya Tél. (242) 69 63 10
25	NTADI J. Sylvain	ATELIER F.P.E.	Zone Industrielle Foire
26	NGUEMBO Didier	NIP-SERVICES	Av. de l'Indépendance Tél. : (242) 59 25 55
27	POUNA Rizel	ERAF-SERVICES	Tél.: (242) 53 42 16
28	POATY Germain	ERTBI SERVICES	Tél. (242) 59.44.97
29	LOUBOUNGOU Guy Lezin	MOUKA SERVICES Mvou-Mvou	
30	IMI Anicet	ATELIER LE PATRIC	Quartier Nkouikou Tél. : (242) 64 23 72
31	NONO Basile	TCHOUABI SERVICES	

AB

2002
0.2.24

111

32	DOUKINZOU-GOMA Jean Besson	FERRO-SERVICES	23 Rue Vinza, Tié-Tié Tél. : (242) 53 49 15
33	MOUANGA Simplicite	EXPRESS FROID SERVICE	
34	MOUNTOU Bernard		G.F.S. Av. Indépendance Mvou-Mvou
35	NSAFOU Louis	BUSINESS FROID	Grand marché
36	MIAYOUKOU Bertin	INTER FROID ET SERVICE	162, Av. Matendé Tél. : (242) 64 14 66
37	MBAYI Franck	ATELIER CLAF	
38	NGOUMA BAZABIDILA Parfait Didier	COFRICA	
39	BIDOUNGA Parfait Venant	ETS TYSON MIC-MAC	Tél. 57.26.05
40	TSONGUI TSAMBA Kévin Hermann	SERAF SERVICES	Tél. (242) 57.41.92
41	ISSOUISSOU Jean Blaise		Quartier Saint Pierre Tél. (242) 33.72./84
42	BAZEBI Damas		ATELIER DEUX FRERES MATENDE
43	NZEMBOLO Sébastien Jean	ETS BOUBA.T.	Quartier MPAKA
44	MALEBA Esaïe	M.E. TECHNI-FROID	Tél. (242) 57.23.70
45	MAKAYA Didier	ETS D. M. FROID	Av. Kitoko Daniel Tél. (242) 60.80.60

#1

**CENTRE DE RECYCLAGE AGREE PAR LE BUREAU OZONE CONGO
VILLE DE POINTE-NOIRE**

Nom du Responsable du centre	Nom du Centre ou Raison sociale	Adresse du Centre
MASSENGO Richard Jean	Société Congolaise de Gaz Industriels / Air Liquide	B.P. : 734 ; Tél. : 94 12 65 ; Fax : 94 10 48

M.S.

2002
8 Août 02

JH

**LISTE DES TECHNICIENS ET ATELIERS DE RECUPERATION
DES CFC-12 AGREES PAR LE BUREAU OZONE CONGO
VILLE DE DOLISIE**

N°	Noms et Prénoms	Nom et Adresse de l'atelier	Adresse de l'Atelier
1	BAKALA Pierre	ORESTE FROID	10 bis rue Kimongo
2	MATOUMONA MBANZOULOU Justin Blanchard	TECHNO-FROID	25, Av. de l'Indépendance
3	MPIKA MOUKOKO Serge	ATELIER FROID E.S.T.	21 bis K. Kibangou
4	NZOKO Jean Médard	TECHNI FROID	12 Av. de LOUBOMO Quartier Tahiti
5	KOSSI José Yanick	Equipe SERVICE TECHNIQUE	15, Av. Félix Eboué
6	NSATOU Jean	JOHN FROID	12, Place de la Révolution
7	BANZOZI Jean	CLIMAT FROID	2, Rue Addis Abéba

AL

2002
8 août 02

JM

**LISTES DES TECHNICIENS ET ATELIERS DE RECUPERATION
DES CFC-12 AGREES PAR LE BUREAU OZONE CONGO
VILLE DE NKAYI**

N°	Noms et Prénoms	Nom de l'Atelier	Adresse de l'atelier 112 Av. Cité Unie
1	MBERI Gabriel	TECHNI-GABY PROMOTION	58 Rue LENINE Tél. : (242) 33 86 10/59.33.50
2	DIANKEBI NDAMBA Paul	OCEAN FROID PRATIQUE	2, Avenue de la Révolution Tél. (242) 58.48.06
3	NTSIBA Jean Baptiste	JEANS FROID	78, Av. Emmery Patrice LUMUMBA
4	TOUKOULOU Albert	ATELIER DE FROID	51 Av. de la paix
5	POATY BOUSSEFE	POATY FROID	2 Av. AGOSTINO NETO
6	KOUBI Moïse	KOUBI FROID	160 Rue Madingou
7	BOUEMBA Brice	BOUEMBA FROID	157 Rue Madingou
8	KOMBO Christian	SARIS-CONGO	40, Av. Cités Unies Tél. (59.66.57)
9	KALLA SANDOU NZOUSSI Joseph	MAZARIN FROID	31 Rue Mouyondzi
10	BAZOUNGOULA Brel	Nouvelle Alliance de Technologie Frigorifique (N. A. T. F.)	3, Rue Madiki
11	BIKINDOU Jean Ridel ;	ATELIER DE FROID	123, rue Nzambi Pandzou
12	MBOUNGOU Jean Bruno	JEHVA JIRE FROID	121, Rue Madiki
13	BANZOUZI NDIMA Emile	EMILE FROID	147, Rue Makoko

ALL

2002
8 Août 02

3/1